



Ville d'Escaudain

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ESCAUDAIN

SÉANCE DU 3 OCTOBRE 2023

CONVOCATION EN DATE DU 27 SEPTEMBRE 2023

DÉLIBÉRATION N° 03/06/2023

Présidence : M. Bruno SALIGOT, Maire

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de membres présents : 20

Nombre de votants : 24

Membres présents : MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali, DRELON André, RISBOURG Dominique, SION Michel, STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc, GIL Eugène, LOUGHANI Abdelaziz, GUIOT Christelle, PUPILLI Pascal, SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique, GALAND Mélanie, DUHEM Christian, PETIT Dimitri

Membres excusés ayant donné pouvoir : MM. TRIOUX Annick donne pouvoir à M. SALIGOT Bruno, DI GIULIO Cécile donne pouvoir à Mme SCHUTT Sylvie, GRATTEPANCHE Céline donne pouvoir à Mme STIEVENARD Karine, PETRIOLI Franca donne pouvoir à M. DUHEM Christian

Membres excusés : MM. MERCIER Catherine, TROIA Laure, ABDELKADER Michaël

Membres absents : MM. PLAYE Maryse, CLOET Geoffrey

Secrétaire de séance : Mme STIEVENARD Karine

OBJET : Syndicat Intercommunal pour la Gestion du Centre de Vacances « Les Grangettes » -
Demande de dissolution

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Considérant que par délibération en date du 23 novembre 1978, la Commune a adhéré au Syndicat Intercommunal pour la Gestion du Centre de Vacances « Les Grangettes » composé à ce jour, outre de la Commune d'Escaudain, de celles de Dechy, Denain, Haspres, Hornaing, Marly, Pecquencourt, Petite-Forêt, Rieulay et Raismes ;

Considérant que le Syndicat connaît d'importantes difficultés financières et de gestion ;

Considérant qu'en l'absence d'adoption du Budget Primitif 2023, sur avis de la Chambre régionale des Comptes, le budget a été adopté par arrêté préfectoral ;

.../...

Considérant que par délibération n° 01/02/2023 en date du 9 mars 2023, le Conseil Municipal a sollicité le retrait de la Commune du Syndicat Intercommunal pour la Gestion du Centre de Vacances « Les Grangettes » ;

Considérant que plusieurs autres Communes ont également sollicité leur retrait du Syndicat ;

Considérant que les difficultés financières du Syndicat ainsi que les problèmes de gestion ont entraîné des dissensions en son sein telles qu'elles empêchent le fonctionnement normal de l'institution ;

Considérant qu'au vu de la situation de blocage, il convient de se prononcer clairement sur le devenir du Syndicat, demande de positionnement des Communes par ailleurs sollicitée par Monsieur le Sous-Préfet de Douai par courrier en date du 18 septembre 2023 ;

Vu l'article L.5212-33 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

SOLLICITE de la part du représentant de l'Etat, la dissolution du Syndicat Intercommunal pour la Gestion du Centre de Vacances « Les Grangettes ».

(La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Valenciennes, Monsieur le Sous-Préfet de Douai, Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal pour la Gestion du Fonctionnement des Grangettes, ainsi qu'aux Maires des 9 autres communes membres).

Délibération adoptée à la majorité

Ont voté pour : MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali, TRIOUX Annick (pouvoir remis à M. SALIGOT Bruno), DRELON André, RISBOURG Dominique, SION Michel, STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc, GIL Eugène, LOUGHANI Abdelaziz, GUIOT Christelle, PUPILLI Pascal, SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique, DIGIULIO Cécile (pouvoir remis à Mme SCHUTT Sylvie), GRATTEPANCHE Céline (pouvoir remis à Mme STIEVENARD Karine), GALAND Mélanie, PETIT Dimitri

Ont voté contre : MM. PETRIOLI Franca (pouvoir remis à M. DUHEM Christian), DUHEM Christian

Fait en séance les jour, mois et an susdits
POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,

Bruno SALIGOT.



Le Secrétaire de séance,

Karine STIEVENARD.

